

AUTRES OPÉRATIONS

REGROUPEMENT D'ACTIONS

WE. CONNECT

(anciennement TECHNILINE)
Société anonyme au capital social de 14 273 277,05 euros
Siège social : 3 avenue Hoche – Hall 3, 75008 Paris
450 657 234 R.C.S. Paris

Avis de regroupement d'actions

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de WE. CONNECT (anciennement TECHNILINE) du 3 juin 2015, en sa trentième résolution, a décidé de procéder au regroupement des actions composant le capital social de telle sorte que 523 actions anciennes de même nominal (soit un pair théorique par action de l'ordre de 0,01 euro) soient échangées contre 1 action nouvelle de même nominal (soit un pair théorique par action de l'ordre de 5,23 euros) et a donné tous pouvoirs au Conseil d'administration pour mettre en œuvre cette décision.

Faisant usage de cette délégation, le Conseil d'administration, dans sa séance du 17 décembre 2015, après avoir constaté que le capital social s'élève à 14 273 277,05 euros divisé en 1 427 330 817 actions de même valeur nominale chacune, a décidé de mettre en œuvre le regroupement d'actions selon les modalités suivantes :

- **nombre d'actions soumises au regroupement** : 1 427 330 817 actions de même valeur nominale chacune soit un pair théorique par action de 0,01 euro ;
- **base de regroupement** : échange de 523 actions anciennes de même valeur nominale chacune soit un pair théorique par action de 0,01 euro, contre 1 action nouvelle de même valeur nominale chacune soit un pair théorique par action de 5,23 euros, portant jouissance courante ;
- **nombre d'actions à provenir du regroupement** : 2 729 122 actions nouvelles de même valeur nominale chacune soit un pair théorique de l'ordre de 5,23 euros chacune ;
- **titres formant quotité** : la conversion des titres anciens en titres nouveaux sera effectuée selon la procédure d'office ;
- **date de début des opérations de regroupement** : 5 janvier 2016 ;
- **période d'échange** : 30 jours à compter de la date de début des opérations de regroupement, soit du 5 janvier 2016 au 4 février 2016 ;
- **date du regroupement** : le regroupement des actions prendra effet le 4 février 2016 ;
- **titres formant rompus** : les actionnaires qui n'auraient pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles devront faire leur affaire personnelle de l'achat ou de la vente des actions anciennes formant rompus, afin d'obtenir un multiple de 523, de ce jour jusqu'au 3 février 2016. Passé ce délai, les actionnaires qui n'auraient pas pu obtenir un nombre d'actions multiple de 523 seront indemnisés dans un délai de 30 jours à partir du 4 février 2016 par leur intermédiaire financier. Les actions non regroupées seront radiées de la cote à l'issue de la période de regroupement.
- **droit de vote** : seul le regroupement d'actions anciennes qui disposaient chacune d'un droit de vote double du fait de leur inscription nominative depuis deux (2) ans au moins, au nom du même actionnaire donnera droit à des actions nouvelles disposant d'un droit de vote double, étant précisé que lors du regroupement d'actions anciennes inscrites au nominatif depuis moins de deux (2) ans l'action nouvelle ainsi créée conserve une ancienneté d'inscription au nominatif calculée sur la plus récente des dates d'inscription au nominatif des 523 actions anciennes regroupées ;
- **centralisation** : toutes les opérations relatives au regroupement auront lieu auprès de CACEIS Corporate Trust, 14, rue Rouget de Lisle, 92862 Issy-les-Moulineaux, Cedex 9, nommé comme mandataire pour la centralisation des opérations de regroupement.

En application des articles L. 228-6-1 et R. 228-12 du Code de Commerce à l'expiration d'une période de 30 jours à compter du 4 février 2016, les actions nouvelles qui n'ont pu être attribuées individuellement et correspondant à des droits formant rompus seront vendues en bourse par les teneurs de compte et les sommes provenant de la vente seront réparties proportionnellement aux droits formant rompus des titulaires de ces droits.

Les actions soumises au regroupement sont cotées sur Alternext Paris, Code ISIN FR0010212480.

Le Conseil d'administration.

1505388